

Affiché le 08 juillet 2019

Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le

ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 27 juin 2019

**Objet de la délibération**

**CONTRAT DE VILLE 2015 2022**

Le vingt sept juin deux mille dix neuf à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEureau, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEureau, Michèle DOLLÉ, Nadia SOUFFOY, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Frédéric TOUSSAINT, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Serge GERBAUD, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Martine JOURDAIN, Marc LE BOUHART, Sylvie SCOTÉ, Gwendal HENRY, Stéphanie LETELLIER, Joël TRÉCANT

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEureau, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Julian PONDAVEN à Yves GUYOT, Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Philippe PERRONNO à Pascal LE LIBOUX, Jean-François LE CORFF à Roselyne MALARDÉ, Xavier POUREAU à Guénaëlle LE HIN, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO, Franck LE GOURRIÉREC à Gwendal HENRY

**Absent(s) :**

Michaël BEAUBRUN

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur HENRY Gwendal** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Service Citoyenneté

**N° 2019.06.010****CONTRAT DE VILLE 2015 2022****Rapporteur : Nadia SOUFFOY**

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des contrats de ville, l'établissement de coopération intercommunale est tenu par la loi du 21 février 2014 de présenter tous les ans un rapport sur la situation de l'agglomération de Lorient et des 3 communes concernées au regard de la Politique de la Ville.

Conformément au décret n°2015-1118 ce rapport rappelle les principales orientations du contrat de ville et présente l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires au regard de l'objectif fixé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 et les objectifs particuliers des contrats de ville pour chacune des communes. Il devra aussi retracer les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année 2018 et les actions envisagées pour l'année 2019.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

**Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 3 juin 2019

**Vu** les commissions Vie des 15 janvier, 5 mars, et 7 mai 2019,

**Vu** la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

**Vu** le contrat de ville de Lorient Agglomération signé le 11 juillet 2015

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

→ **VALIDE** le rapport annuel Politique de la Ville Lorient Agglomération 2018

→ **VALIDE** le rapport annuel DSU Hennebont 2018

→ **VALIDE** la programmation Politique de la Ville Hennebont 2019

→ **PREND CONNAISSANCE** du tableau d'évaluation sur l'abattement fiscal TFPB Lorient Habitat 2018

**Délibération adoptée par 29 voix Pour et 0 voix Contre, 3 Abstention(s).**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU